

UNIVERSITÉ MONTPELLIER 1

UFR MÉDECINE

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE TROISIÈME CYCLE

Vu le code de l'éducation, articles L.613-2 et L.612-1 et L.712-2 paragraphe 3 relatifs à l'enseignement supérieur

Vu les pièces justificatives produites par M. ÉRIC MOUTET, né le 6 mai 1969 à ORANGE (084), en vue de son inscription au Diplôme d'Université de Troisième Cycle
Traumatismes Cranio-Cérébraux - Aspects Médicaux et Sociaux

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DE TROISIÈME CYCLE** TRAUMATISMES CRANIO-CÉRÉBRAUX - ASPECTS MÉDICAUX ET SOCIAUX

est décerné à **M. ÉRIC MOUTET**

au titre de l'année universitaire 2007-2008.

Le titulaire

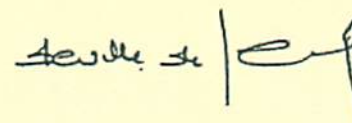
Le Directeur

Fait à MONTPELLIER, le 6 avril 2009

La Présidente,



Jacques BRINGER



Dominique DEVILLE de PERIERE